



Déchèterie

De Romorantin-Lanthenay

Déchets acceptés :



Déchets refusés :

Amiante - Plaque de fibrociment – Extincteurs – Bouteilles de gaz – Déchets médicaux – Ordures ménagères - Éléments entiers de carrosserie de véhicules - Cadavres d'animaux - Produits explosifs, radioactifs - Déchets anatomiques ou infectieux – Pneus

Horaires d'hiver : 01 novembre au 01 mars

Lundi	09H00 - 18H30	Judi	FERME
Mardi	14H00 - 17H30	Vendredi	9 H00 - 17H30
Mercredi	14H00 - 17H30	Samedi	9 H00 - 17H30

Horaires d'été : 02 mars au 31 octobre

Lundi	9H00 - 18H30	Jeudi	FERME
Mardi	14H00 - 18H30	Vendredi	9H00 - 18H30
Mercredi	14H00 - 18H30	Samedi	9H00 - 18H30

La déchèterie est fermée les dimanches et jours fériés

Accès :

L'accès est autorisé :

- **Aux habitants de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM), sur présentation d'un justificatif de domicile**
- **Aux entreprises du territoire de la CCRM, sur présentation de la carte de déchèterie (à demander auprès du service Déchets Ménagers de la CCRM).**

Pour connaître la quantité de dépôt autorisée, veuillez consulter la décision tarifaire et le règlement.



(sauf véhicule de service)

Toute récupération est strictement interdite